

Le Vingt juillet an mil huit cent soixante-neuf, à dix heures du matin
 ACTE DE MARIAGE de Felix Claude Ferron

âgé de vingt-neuf ans, né à La Gande département du Nord
 le six du mois de juin mil huit cent quarante profession de Boucher domicilié à La Gande département du Nord
 fils majeur de François Ferron profession de Propriétaire domicilié à La Gande département du Nord
 et de Sophie Clairence sa femme, domiciliée au dit La Gande
 Et de Marie Suzanne Eugénie Vitton sa mère et la mère ici présente et consentante d'une part.

Et de Marie Suzanne Eugénie Vitton âgée de vingt ans, née à La Gande département du Nord
 le vingt du mois de décembre mil huit cent quarante cinq profession de Chienne domiciliée à La Gande département du Nord
 fille majeure de Pierre Emmanuel Vitton profession de Comptable domicilié à La Gande département du Nord
 et de Yvonne Marie Vitton sa femme, domiciliée au dit La Gande département du Nord
 sa mère et la mère ici présente et consentante d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° Les publications du mariage faites

par nous sans opposition les dimanches quatre et six juillet mil huit cent soixante-neuf, demeurées à l'échéance pendant le délai voulu par la loi.

2° l'acte de naissance du futur époux.

3° l'extrait de l'acte de naissance de la future épouse.

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code Napoléon sur le mariage, concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Mariage de Ferron et Vitton

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 73 du Code Napoléon, modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux, et les personnes qui ont assisté à ce mariage, ont déclaré qu'il n'y a pas eu de contrat de mariage, à la date du du mois d' _____ mil huit cent soixante- _____ par devant Me _____ notaire à _____ département d' _____

Les contractants ont déclaré prendre un mariage, l'un Marie Suzanne Eugénie Vitton et l'autre Felix Claude Ferron.

Le tout en présence de M. Edouard Olivier de Sombreux domicilié à Uxelles département des Bas-Rhin âgé de quarante cinq ans profession de Avocat, non parent ni allié des futurs époux.

De Felix Marcel domicilié à Cygnon département des Bas-Rhin âgé de quarante huit ans profession de Commissaire, non parent ni allié des futurs époux.

De Ferdinand Satty domicilié à Algrange département d' Ardenne âgé de vingt cinq ans profession de Journalier en vin, cousin germain de la future épouse.

Et de Jean François Roussou domicilié à La Gande département d' Ardenne âgé de trois ans profession de Enfant Beau-père du futur époux.

Après quoi, moi Eugène Polmeux, maire de la commune de La Gande faisant fonctions d'officier de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé avec moi, par le futur époux, le futur, le père du futur, le père et la mère de la future épouse et par les quatre témoins, à l'exception de la mère du futur époux, qui a déclaré ne le savoir de ce faire par nous requis.

Marie Vitton Corine Perrin
 Felix Satty Vitton Ed. de Sombreux
Ferdinand Satty Jean François Roussou
Eugène Polmeux